

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences

Participaient aussi

Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Pascale Bernier	Directrice générale
Chantal Fadous	Conseillère	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Vincent Tourvieille	Secrétaire-trésorier
Gaëtan Desrochers	Vice-président	Pascale Cyr	Directrice, Relations publiques
Armelle Moran	Conseillère	Bonnie Antoine	Directrice, Éducation Autochtone
Sacha Médiné	Conseiller	Jeanne Musuku	Directrice, Équité et antiracisme
Jacques Dufresne	Conseiller	Candice Page	Adjointe administrative de la DG, du ST et du CA

1. Ouverture de la réunion

1.1 Reconnaissance autochtone

La présidente procède à la reconnaissance des territoires autochtones et souligne l'importance de la réconciliation et des relations respectueuses avec les peuples autochtones.

1.1. Partage sur l'équité et l'antiracisme

Mme Chantal Fadous souligne la coïncidence du Ramadan, du carême et du Nouvel An chinois, mettant en valeur la diversité culturelle de la communauté francophone.

La présidente rappelle l'importance de la bienveillance et présente des excuses publiques à Mme Cyr pour le ton utilisé lors d'une rencontre précédente.

1.2. Ouverture de la réunion

Résolution P – 2832-02-2026

« Que le conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion publique de ce 24 février 2026. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à l'unanimité

1.3. Lecture de la vision et de la mission du CSF

P-492

M. Desrochers procède à la lecture de la vision et de la mission du CSF.

2. Point(s) de résolution(s)

2.1. Arrêté – Budget amendé 2025-2026 (3e lecture et adoption)

Résolution P – 2833-02-2026

« Que le conseil d'administration procède à la troisième lecture et adoption de l'arrêté Budget amendé 2025-2026, tel que présenté. »

Proposée par : Jacques Dufresne

Appuyée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à la majorité

4 pour – 2 contre

Il est confirmé qu'aucune question ni commentaire du public n'ont été reçus entre la première, la deuxième et la troisième lecture du budget amendé.

Il est soulevé qu'une augmentation significative des dépenses liées à la suppléance est observée, notamment entre le budget préliminaire et le budget amendé, ainsi que sur plusieurs années consécutives. Une demande est formulée afin d'obtenir des explications sur cette tendance et les mesures envisagées pour y répondre.

Il est précisé que cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du nombre de journées de maladie du personnel, entraînant un recours accru au personnel suppléant. Il est également indiqué que des suivis sont effectués par le service des ressources humaines en lien avec ces absences.

Il est exprimé que, considérant l'absence de certaines données, notamment en lien avec les dépenses juridiques, le budget amendé ne reflète pas entièrement la situation financière, ce qui ne permet pas d'appuyer son adoption en toute responsabilité.

3. Question du public

3.1. Question du public

Il est indiqué qu'une question a été reçue via les réseaux sociaux, portant sur le suivi des investissements en capital, la disponibilité des documents de suivi, ainsi que sur des écarts observés entre différents documents financiers.

Il est précisé que les documents financiers mentionnés répondent à des cadres distincts, soit un cadre légal conforme aux exigences provinciales et un cadre opérationnel utilisé pour la gestion interne. Il est mentionné que ces documents ne sont pas directement comparables en raison de leurs finalités différentes.

Il est également expliqué que certaines variations, notamment en lien avec les surplus, s'expliquent par des traitements comptables différents, incluant le remboursement de dettes antérieures, alors que les documents opérationnels visent plutôt l'exécution du budget en cours.

4. Clôture de la réunion

P-492



4.1. Clôture de la réunion

Résolution P – 2834-02-2026

« Que le conseil d'administration approuve la clôture de la réunion publique de ce 24 février 2026. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE

Présidente

Secrétaire-trésorier

Aug 26, 2026

Date